

Aide à la reprise et la poursuite d'activité - Entreprises de moins de 250 salariés

# OBJECTIF REPRISE

Pour favoriser la poursuite ou la reprise durable de l'activité en combinant santé au travail et performance de l'entreprise

## Après la fin du confinement, vous souhaitez

- réorganiser l'activité de votre entreprise ?
- structurer la prévention en intégrant le risque épidémique ?
- améliorer les relations de travail ?
- adapter les modes de management pour être plus efficace collectivement ?

**Avec Objectif Reprise décloisonnez les approches pour imaginer et mettre en œuvre des solutions opérationnelles, adaptées à vos besoins !**

Rendez-vous sur  [anact.fr/objectifreprise](http://anact.fr/objectifreprise)

Dispositif gratuit du ministère du Travail pour les entreprises de moins de 250 salariés, porté par le réseau Anact-Aract et les Di(r)ecte.